

Distribution limitée

IFAP2010/COUNCIL.VI/8
Paris, le 29-30 mars 2010
Original français

Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous

Sixième session

29-30 mars 2010

Maison de l'UNESCO, Paris, salle II (bâtiment Fontenoy)

Rapport final

Ce document est également disponible sur

<http://www.unesco.org/webworld/ifap>

Table des matières

		Page
Introduction		
Point 1	Ouverture de la session	4
Point 2	Élection du Bureau du Conseil	4
	(a) Président	4
	(b) Autres membres	4
Point 3	Adoption de l'ordre du jour	5
Point 4	Rapports	5
	(a) Rapport de la Directrice générale sur les activités du Programme Information Pour Tous	
	(b) Rapport du Président du Conseil sortant sur les activités du Programme Information Pour Tous	
	(c) Rapport oral du groupe de travail sur la préservation de l'information	
	(d) Rapport du groupe de travail sur la culture informationnelle (information litera)	
		6
Point 5	Situation financière du PIPT	7
Point 6	Examen des futures modalités de fonctionnement du conseil intergouvernemental	7
	(a) Analyse des Statuts et du Règlement intérieur du PIPT	
	(b) Débat et recommandations éventuelles concernant le renforcement de la participation des membres du Conseil aux activités du PIPT	
	(c) Adoption d'une décision du Conseil conférant au Bureau le rôle d'organe exécutif du Conseil et définissant ses méthodes de travail, y compris une procédure visant à répartir les tâches au sein du Bureau	
	(d) Adoption d'une procédure d'attribution du label PIPT en vue de sélectionner les projets soumis par leurs organisateurs répondant le mieux à l'objectif du Programme Information Pour Tous.	
Point 7	Ethique de l'information	
	(a) Débat de fond sur l'infoéthique	
	(b) Projet de code d'éthique pour la société de l'Information (débat et approbation éventuelle)	

Point 8	Comités nationaux pour le Programme Information pour Tous	9
	(a) Rapport de la première réunion consultative des comités nationaux pour le Programme Information pour Tous (Moscou, 7-8 décembre 2009)	
	(b) Principes directeurs pour la création de comités nationaux pour le PIPT et leur fonctionnement	
	(c) Projet de décision relative à la reconnaissance par le Bureau du PIPT des meilleures réalisations ou des projets d'excellence des comités nationaux pour le PIPT	
Point 9	Présentation de l'initiative Bibliothèque numérique mondiale	9
Point 10	Divers	10
Point 11	Adoption des recommandations	10
Point 12	Clôture de la session	11
Annexe	Ordre du jour	12

Introduction

1. La sixième session du Conseil intergouvernemental du Programme Information Pour Tous s'est tenue au Siège de l'UNESCO, à Paris, du 29 au 30 mars 2010.
2. Tous les Etats membres du Conseil étaient représentés : Autriche, Brésil, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, RDP Corée, Ethiopie, France, Grenade, Israël, Kenya, Koweït, Lettonie, Libye, Madagascar, Mali, Nigeria, Philippines, Russie, Thaïlande, Ukraine, Emirats Arabes Unis, Venezuela, Viet Nam.
3. Plusieurs États membres de l'UNESCO qui ne sont pas membres du Conseil intergouvernemental ont été aussi représentés à la réunion en tant qu'observateurs. Des représentants des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ont aussi participé en qualité d'observateurs. La liste des participants est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.unesco.org/webworld/ifap>.

Point 1 Ouverture de la session

4. Le représentant de la Directrice générale, M. Abdul Waheed Khan, sous-directeur général pour la communication et l'information, a souhaité la bienvenue aux membres nouvellement élus du Conseil intergouvernemental, aux observateurs et aux représentants des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales à la sixième session du Conseil.

Point 2 Élection du Bureau du Conseil

5. Le Conseil a élu son Bureau composé des membres suivants :
 - (a) Président
6. M. Evgeny KUZMIN, Fédération de Russie, a été élu Président du Conseil. Il a remercié les membres du Conseil de leur confiance.
 - (b) Autres membres
7. Les membres suivants ont été élus :

Vice-Présidents :	M. Dietrich SCHÜLLER	Autriche
	M. Khaled AL-RAZNI	Koweït
	M. Angelo Timoteo M. DIAZ DE RIVIERA	Les Philippines
Membres	M. Emr José SUAIDEN	Brésil
	M. Andrejs VASILJEVS	Lettonie
	M. Victor RAKOTO	Madagascar
Rapporteur	Mme Anne-Marie KONAN-PAYNE	Côte d'Ivoire

8. Le Président a félicité les membres du Bureau nouvellement élus et a remercié les membres du Bureau sortant.

Point 3 Adoption de l'ordre du jour

9. L'ordre du jour (voir annexe I) a été approuvé après des échanges sur le point 6 « *Examen des futures modalités de fonctionnement du Conseil Intergouvernemental* »

- *L'Autriche a demandé l'insertion d'un point 6(b) énoncé comme suit : coordination des travaux entre le Secrétariat du PIPT et le Conseil notamment pour la mise en œuvre de la planification du programme régulier de l'UNESCO*
- *Le Brésil a annoncé une contribution pour des amendements aux Statuts se rapportant au rôle respectif du Bureau et du Conseil.*
- *Plusieurs délégués ont relevé l'importance du point 6 et de la nécessité d'envisager un débat approfondi sur ces sujets tant à un niveau technique que juridique.*

Point 4 Rapports

4(a) - Rapport de la Directrice générale sur les activités du Programme Information pour Tous

10. Le Conseil a pris note du Rapport sur la mise en œuvre du Programme Information Pour Tous, a approuvé l'appui de la Directrice générale aux orientations stratégiques du PIPT en affirmant également la nécessité d'accroître les ressources extrabudgétaires du PIPT.

4(b) - Rapport du Président du Conseil sortant sur les activités du Programme Information Pour Tous

11. Le Conseil a pris note des activités du Bureau depuis la dernière session et a relevé les avancées remarquables en dépit de la faiblesse des ressources allouées, les efforts visant à définir avec plus de précision d'une part, les relations entre le PIPT et l'UNESCO, et d'autre part, la définition plus claire du rôle et des tâches de différents organes du PIPT, afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience. Le Conseil a félicité et remercié le Président sortant, Prof. Karol Jakubowicz (Pologne), pour le travail réalisé et a approuvé particulièrement les résultats suivants :

- *L'élaboration d'un modèle de politique nationale pour la société de l'information*
- *La création de l'Observatoire en ligne sur la société de l'information et la publication du Rapport mondial annuel sur les politiques de la société de l'information*
- *Les résultats du groupe de travail sur la préservation de l'information*
- *Le projet de code d'éthique*
- *L'organisation de la première réunion des Comités nationaux PIPT à Moscou en décembre 2009 et la production des documents d'orientation des politiques et principes directeurs de comités nationaux.*

4(c) - Rapports oraux des groupes de travail

12. Le rapport du groupe sur la Préservation de l'information a été présenté par Monsieur Dietrich Schüller (Autriche), vice-président du Bureau. Après avoir rappelé combien la préservation de l'information demeure au cœur des priorités du PIPT, il a relevé les menaces qui pèsent sur la préservation des documents du fait de leur vulnérabilité liée à certaines spécificités, notamment le papier du 19^{ème} siècle ainsi que les menaces de disparition des documents numériques qui nécessitent de l'entretien et beaucoup de moyens logistiques.
13. La nécessité de mettre au point des normes pour la numérisation, qui reste l'un des moyens les plus efficaces de la préservation de l'information a été soulignée, en même temps que la mise au point des outils de gestion à faible coût : l'objectif du groupe lors de sa mise en place était de parvenir à un équilibre entre le volume de stockage en passant de 4 à 8 euros par giga numérique à 1 euro par giga.
14. Il est ressorti du débat les points suivants :
- *La nécessité de partage des bonnes pratiques en la matière pour permettre aux pays en développement de tirer profit des savoir faire et expériences. Les délégués sont invités à communiquer des noms d'experts susceptibles de renforcer ce groupe de travail.*
 - *La difficulté de prise en compte de plusieurs secteurs actuellement insuffisamment concernés par la préservation du fait des supports utilisés, notamment les langues uniquement transmissibles par voie orale, les textos et les courriels, et dans une moindre mesure l'audiovisuel.*
 - *La préservation de l'information devrait prendre en compte également la notion de prévention des risques prévisibles de destruction volontaire ou pas de l'information.*
15. Le Conseil a encouragé la poursuite des travaux dudit groupe en renforçant ses capacités, notamment par le biais de partenariats privés.
16. Le rapport du second groupe de travail sur la culture informationnelle (information literacy) présenté par Madame Divina Frau-Meigs (France) a été développé sur la base des trois mandats définis par les termes de référence à savoir (i) *La visibilité pour les politiques*, (ii) *La formation et le développement des capacités*, et (iii) *Les bonnes pratiques*. Il a été signalé le manque de ressources financières, la difficulté de coordination avec le Secrétariat et la faible implication des membres du Conseil dans le travail de ce groupe. En dépit de ces difficultés, on peut noter les résultats suivants :
- *La publication avec des cartographies pour les politiques publiques avec une mise en avant des indicateurs.*
 - *La disposition de l'Alliance des Civilisations à ajouter un observatoire des informations sur son site web ainsi que l'organisation de deux (2) forums à Istanbul en avril 2009 sur la cartographie à un nouvel atelier sur l'efficacité des formations aux médias à Rio en mai 2010.*

- *L'intégration des modules information dans le cadre d'un « travail intersectoriel et interprogramme » avec la Division du développement de la Communication dans les modules médias.*
 - *La mise en place d'un sous-groupe sur les définitions et périmètres de l'Information en vue de clarifier davantage le rôle du PIPT en la matière.*
17. Le groupe de travail sur la culture informationnelle a soumis les recommandations suivantes au Conseil :
- *Donner les moyens statutaires avec une plus grande implication du Bureau pour permettre l'élargissement du groupe à d'autres groupes de la société civile*
 - *Améliorer la coordination avec le programme PIDC et le secteur de l'éducation pour assurer davantage de synergies avec le PIPT*
 - *Etablir une étroite collaboration avec l'Observatoire avec l'aide du Secrétariat*
 - *Favoriser un meilleur relai avec les comités nationaux PIPT ; le groupe de travail produit un rapport annuel sur les pratiques « sensées pas bonnes » que le Secrétariat peut relayer*
 - *Rechercher des groupes travaillant sur des sujets similaires comme par exemple ceux au sein du Conseil de l'Europe.*
18. Le Conseil a félicité et a exprimé sa satisfaction unanime par rapport à la qualité des débats ; le Conseil a invité le Bureau à prendre les dispositions pour le fonctionnement effectif de tous les groupes de travail et à tenir compte des observations formulées lors du débat, notamment au niveau de la représentativité, de la méthodologie et des moyens qui permettraient un fonctionnement amélioré de ces groupes.

Point 5 Situation financière du PIPT

19. Le Conseil a pris note de la situation financière du PIPT et admis que l'insuffisance des ressources constitue un risque majeur pour l'évolution du programme PIPT. La mobilisation de ressources extrabudgétaires devrait commencer d'abord par une meilleure sensibilisation des Etats membres du PIPT sur ses objectifs et résultats obtenus.
20. Le Secrétariat a souligné que seule la Chine apporte une contribution annuelle de 20 000 US \$. Le représentant de la Directrice générale a insisté que la situation financière difficile du PIPT devrait être améliorée si le Programme doit efficacement remplir le mandat que les Etats membres ont bien voulu lui conférer et a mis en exergue la nécessité de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour ce Programme.
21. Le Conseil, le Bureau et le Secrétariat devront donc contribuer à une meilleure promotion du PIPT pour favoriser la mobilisation des ressources extrabudgétaires tant auprès des Etats que de certaines institutions notamment du secteur privé.
22. Le Conseil a souligné la nécessité de suivre la décision du Conseil exécutif (180 EX/15 – paragraphe 13) demandant au « Directeur général d'identifier des ressources extrabudgétaires en vue de contribuer au Fonds spécial du Programme Information pour tous, de prendre des mesures appropriées afin de faciliter, de concert avec les membres du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous, le processus de mobilisation de

fonds en faveur du Fonds spécial, tant auprès des Etats membres que des donateurs du secteur privé, et de fournir des ressources adéquates, notamment en renforçant le soutien administratif ».

23. Le Conseil a invité le Bureau à mettre en place des dispositifs appropriés susceptibles de renforcer la visibilité des actions réalisées sur le terrain dans le cadre du PIPT, notamment par la mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources et par un renforcement du rôle des comités nationaux PIPT à cet égard.

Point 6 Examen des futures modalités de fonctionnement du Conseil Intergouvernemental

24. Le Conseil reconnaît en outre que les Statuts tels qu'adoptés il y a 10 ans, ne sont plus adaptés au développement actuel du PIPT, du fait des évolutions et compte tenu de la situation financière. Il a été considéré que toutes les questions et amendements proposés aux Statuts ne pourront être traités efficacement à la présente session du Conseil. Le Conseil décide donc unanimement de reporter le débat afin de permettre le traitement approfondi de toutes les questions rattachées au point 6 de l'ordre du jour.
25. Le Conseil a constaté la nécessité d'une révision des Statuts du PIPT, pour permettre une clarification des rôles respectif du Conseil et du Bureau afin d'améliorer l'efficacité dans la mise en œuvre du PIPT.
26. Le Bureau est mandaté pour préparer le processus de modification des Statuts et les délégués sont invités à soumettre leurs propositions et autres amendements, à l'instar du Brésil, au Bureau.

Point 7 Ethique de l'Information

27. Le Conseil remercie le professeur Luciano Floridi de la chaire UNESCO sur l'éthique de l'information et de l'informatique, pour son intervention ainsi que pour sa contribution au débat sur l'Info-éthique et son appui au groupe de rédaction du projet de Code d'éthique pour la société de l'information.
28. Le Conseil Intergouvernemental du Programme PIPT après avoir examiné le projet de Code d'éthique pour la société de l'information, a relevé les points suivants soulevés durant le débat :
- *La question relative à la « nature juridique du code » a été clarifiée: Il est recommandé de privilégier un caractère non contraignant au code qui doit être perçu et accepté comme un ensemble de principes et de valeurs, facilitant ainsi son appropriation par les Etats et servir comme cadre de référence à l'élaboration de codes nationaux.*
 - *La recherche d'un maximum de consensus par l'élargissement du groupe de travail à toutes les expertises et la prise en compte des contributions tant des Etats, des structures spécialisées que des institutions de la société civile.*
 - *La nécessité d'inscrire le processus dans un calendrier précis afin d'en permettre la présentation et son éventuelle adoption lors de la prochaine Conférence générale. Cela est vivement souhaité pour éviter que la finalisation de projets similaires en cours au sein d'autres institutions ne viennent atténuer la portée de l'initiative de l'UNESCO.*

29. En conclusion, le Conseil a reconnu que le document proposé constitue un bon cadre et félicite le groupe de rédaction. Il a recommandé d'approfondir rapidement ce travail et de lui présenter dans un délai de 6 mois une version améliorée du Code pour approbation.
30. Le Conseil a invité le Bureau à élargir le groupe à toutes les expertises nécessaires et à prendre en compte les recommandations exprimées par les délégués en vue de la production d'un document consensuel.
31. Plusieurs membres du Conseil ont considéré que ce document devrait être présenté pour adoption à la prochaine session de la Conférence générale. D'autres délégués ont exprimé le souhait qu'une décision à cet égard soit prise par le Conseil ultérieurement après avoir défini le format de ce document et les procédures à suivre après son approbation.

Point 8 Comités nationaux pour le Programme Information Pour Tous

(a) Rapport de la première réunion consultative des comités nationaux pour le PIPT et leur fonctionnement

32. Le Conseil a approuvé le rapport et félicité le Bureau sortant ainsi que la Fédération de la Russie pour la réussite de cette activité qui, a contribué à créer une nouvelle dynamique en faveur des comités nationaux PIPT. **Principes directeurs pour la création de comités nationaux pour le PIPT et leur fonctionnement**
33. Le Conseil a examiné et approuvé les « Principes directeurs pour la création de comités nationaux pour le PIPT et leur fonctionnement » après avoir pris note des ajouts et observations des délégués.
- *Le délégué de la Russie a proposé l'ajout au point 3 et au point financement. La proposition doit être déposée au Secrétariat.*
 - *Un autre délégué a quant à lui souligné la nécessité de clarifier la question des rapports entre les bureaux hors siège, les comités nationaux PIPT et les commissions nationales.*
 - *Le délégué de l'IFLA a proposé l'ajout des musées dans les documents, en plus des archives et des bibliothèques.*

(b) Projet de décision relatif à la reconnaissance par le bureau du PIPT des meilleures réalisations ou des projets d'excellence des comités nationaux pour le PIPT

34. Le Conseil a décidé d'adopter à l'unanimité la reconnaissance par le bureau du PIPT des meilleures réalisations ou des projets d'excellence des comités nationaux pour le PIPT.
35. Le Bureau est chargé de proposer les mécanismes de mise en œuvre de cette décision.

Point 9 Présentation de l'initiative Bibliothèque numérique mondiale

36. Le Conseil a salué la qualité de la présentation et les points suivants ont été soulignés au cours du débat :

- *Il a été rappelé que toute institution participante doit s'assurer que les documents apportés répondent aux critères, c'est à dire accessibles et libres de tout droit. Par ailleurs, il a été rappelé que toute institution disposant d'un patrimoine culturel est la bienvenue.*
- *Il a été également constaté la prédominance des documents écrits au détriment des autres patrimoines tels que l'audiovisuel, le web, etc... L'UNESCO a adopté la Charte sur la conservation du patrimoine numérique qui a le mérite de clarifier la situation, alors la question a été posée : pourquoi ne pas ajouter le meilleur du Web dans les bibliothèques numériques ?*
- *Le projet initiative Bibliothèque Numérique Mondiale a démontré l'intérêt d'un travail en réseau.*

Point 10 Divers

37. L'IFLA a proposé au Conseil de soutenir le Manifeste de l'IFLA pour favoriser les stratégies de numérisation. Le Conseil a décidé de passer ce texte pour avis et recommandations au groupe de travail sur la prévention de l'information ; l'idée étant que par la suite, ce Manifeste pourrait être soumis par le Conseil à la prochaine session de la Conférence générale.

Point 11 Adoption des recommandations

38. Le conseil intergouvernemental du Programme PIPT a remercié et félicité le Président et le Bureau sortant pour les résultats obtenus. Le Conseil se réjouit de l'excellente préparation de la présente session et de la richesse des documents et des débats.
39. Le Conseil note que plusieurs décisions importantes ont été adoptées et que les propositions de décisions seront retravaillées par le Bureau et soumises pour adoption de manière virtuelle.

Enfin, le Conseil invite le Bureau en 2010 et 2011 à :

1. *Poursuivre les efforts et initiatives engagés en vue de mettre en œuvre les objectifs du plan stratégique, en étroite coopération avec l'ensemble des membres du Conseil ;*
2. *Faire des recommandations pour optimiser le travail du Conseil qui peut donner lieu ultérieurement à des amendements aux Statuts du Conseil ;*
3. *Assurer une mise en œuvre effective des résolutions du Conseil intergouvernemental ;*
4. *Rechercher avec l'aide du Secrétariat des ressources extrabudgétaires pour financer les activités du Programme Information Pour Tous ;*
5. *Poursuivre la finalisation du projet de texte sur l'éthique de la société de l'information, en prenant en considération les opinions de l'ensemble des membres du Conseil et de tous les Etats membres de l'UNESCO intéressés, et de le soumettre à l'approbation du Conseil dans un délai de six mois.*

6. *Le Conseil invite également la Directrice générale à prendre les mesures appropriées afin que le Bureau reçoive toute l'assistance nécessaire dans l'accomplissement de son travail.*

Point 12 Clôture de la session

40. Le Président a remercié tous les membres du Conseil de leur contribution et participation active ; le Secrétariat pour l'organisation et la qualité des documents, le rapporteur pour la qualité de son travail et les interprètes de leur concours indispensable au bon déroulement de la session du Conseil.
41. Le Président a déclaré la session close le 30 mars 2010.

ANNEXE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous (Sixième session)

Maison de l'UNESCO, Paris, Salle XII (bâtiment Fontenoy), 29-30 mars 2010

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session par le Directeur général ou son représentant
2. Élection du Bureau du Conseil (Président, autres membres)
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapports sur les activités du Programme Information Pour Tous
 - a. Rapport de la Directrice Générale
 - b. Rapport du Président du Conseil sortant
 - c. Rapports oraux des groupes de travail
5. Situation financière du PIPT
6. Examen des futures modalités de fonctionnement du Conseil intergouvernemental
 - a. Analyse des Statuts et du Règlement intérieur du PIPT
 - b. Débat et recommandations éventuelles concernant le renforcement de la participation des membres du Conseil aux activités du PIPT
 - c. Adoption d'une décision du Conseil conférant au Bureau le rôle d'organe exécutif du Conseil et définissant ses méthodes de travail, y compris une procédure visant à répartir les tâches au sein du Bureau
 - d. Adoption d'une procédure d'attribution du Label PIPT en vue de sélectionner les projets soumis par leurs organisateurs répondant le mieux à l'objectif de l'Information Pour Tous
7. Ethique de l'Information
 - a. Débat de fond sur l'infoéthique
 - b. Projet de code d'éthique pour la société de l'information (débat et approbation éventuelle)

8. Comités nationaux pour le Programme Information Pour Tous
 - a. Rapport de la première réunion consultative des comités nationaux pour le Programme Information Pour Tous (Moscou, 7-8 décembre 2009)
 - b. Principes directeurs pour la création de comités nationaux pour le PPT et leur fonctionnement
 - c. Projet de décision relatif à la reconnaissance par le Bureau du PIPT des meilleures réalisations des projets d'excellence des comités nationaux pour le PIPT
9. Présentation de l'initiative Bibliothèque numérique mondiale
10. Questions diverses
11. Adoption des recommandations
12. Clôture de la session